



FranceAgriMer

ÉTABLISSEMENT NATIONAL  
DES PRODUITS DE L'AGRICULTURE ET DE LA MER

**DECISION n° CTRL/2015/03 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionné à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime**

Le directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer (FranceAgriMer),

Vu le Livre VI du Code rural et de la pêche maritime, notamment son article R.622-50,

Vu le décret du 25 juillet 2013 portant nomination du Directeur général de l'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer,

Vu la décision en date du 2 avril 2009 modifiée, portant organisation de l'Etablissement,

Vu la décision n° CTRL/2015/02 du 13 mars 2015 relative à la désignation des agents habilités et missionnés pour procéder aux contrôles du respect des obligations afférentes aux missions de l'Etablissement mentionnés à l'article L.621-1 du code rural et de la pêche maritime,

**DECIDE :**

Article 1 :

A l'annexe de la décision n°CTRL/2015/02 susvisée, le nom de Monsieur Denis BONSIGNOUR est ajouté à la liste des agents énumérés au siège de FranceAgriMer.

Article 2 :

A l'annexe de la décision n°CTRL/2015/02 susvisée, le nom de Monsieur Patrick TROUILLET est ajouté à la liste des agents énumérés pour la région Languedoc-Roussillon.

Article 3 :

La présente décision prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Fait à Montreuil, le 17 avril 2015

Le directeur général

Eric ALLAIN